

## QUELLES SOLUTIONS POUR UN CONJOINT ALCOOLIQUE AGRESSIF ET NOCIF?

---

Par Profil supprimé Postée le 16/01/2018 11:06

Bonjour je vis depuis 5 ans avec une homme qui est alcoolique et Addict aux stupéfiants. Il boit et fume du hasch tous les jours. Il travaille dans la restauration et boit également sur son lieu de travail; Mais il fonctionne aussi par crise qui peut durer plusieurs jours voire plusieurs semaines. dans ces crises il rentre ivre chaque soir et deviens très agressif. il crie très fort se fait remarquer par les voisins, court sur les toits, et met l'appartement en vrac. cela dure en général jusque 4 ou 5 h du matin. Sans parler des insultes et des menaces. Cela m'empêche de travailler régulièrement car après des nuits pareilles, il m'est très difficile de me lever. Il a déjà fait une cure qui n'a servi à rien. Il est entrain de détruire ma vie. peut on faire interner quelqu'un pour alcoolisme? puis-je porter plainte? Quelle sont les solutions possibles? Merci de vos conseils, cordialement

---

### Mise en ligne le 18/01/2018

Bonjour,

Vous vivez avec un homme qui souffre de problèmes de dépendance à l'alcool et au cannabis. Vous parlez en termes de « crises » qui durent plusieurs jours et lors desquelles son comportement est ingérable : agressivité, cris, dégradation de l'appartement, .... Vous sollicitez ainsi notre aide afin que l'on vous apporte des solutions face à cette situation qui vous affecte.

Nous sommes attentifs à ce que vous vivez.

Vous nous questionnez dans un premier temps sur la possibilité de le faire hospitaliser pour ses addictions et cela, contre sa volonté.

Cette démarche ne peut pas être mise en place car on ne peut pas obliger quelqu'un à arrêter l'alcool s'il ne le souhaite pas. Ainsi une hospitalisation sous contrainte n'est possible qu'en cas de troubles psychologiques graves (troubles psychotiques, crise suicidaire, ...) et se fait dans des services de psychiatrie. Cette demande doit être effectuée par un proche auprès d'un médecin qui doit attester de la fragilité mentale de votre conjoint.

En cas de comportement agressif voire de violences, vous pouvez effectivement porter plainte auprès des services de police. Cette démarche reste souvent très difficile à mettre en place, surtout lorsqu'il s'agit de son compagnon. Mais si vous vous sentez en danger, nous comprenons votre intention. Il paraît effectivement primordial que vous vous protégiez. Nous vous joignons en fin de message un article à ce sujet pour mieux connaître vos droits et les procédures existantes.

Nous comprenons le sentiment d'impuissance dans lequel vous semblez vous trouver. Celui-ci est probablement dû au fait que votre compagnon ne semble pas vouloir se faire aider. Le fait d'avoir fait une cure mais d'avoir repris ses consommations rapidement peut s'expliquer par le fait qu'il n'est pas vraiment prêt à arrêter l'alcool et le cannabis.

Votre conjoint est certainement depuis longtemps face à ces problématiques et, de ce fait, il n'est pas simple pour lui de les résoudre. Il faut dans un premier temps, qu'il prenne conscience de ses difficultés et dans votre récit, nous n'avons pas l'impression qu'il en soit question. Les dépendances révèlent la plupart du temps, des fragilités personnelles difficilement supportables pour l'usager. Votre compagnon essaie certainement de soulager une souffrance profonde et n'a pas trouvé et/ou n'a pas l'énergie de trouver un autre moyen pour y parvenir.

Il nous semble ainsi important que vous ne restiez pas seule face à cette situation. Sachez que vous avez la possibilité d'être reçue par des professionnels de santé (médecins, psychologues, psychiatres, ...) qui exercent dans des CSAPA (Centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie). Ces structures, spécialisées dans la prise en charge des dépendances, reçoivent les usagers mais également leur entourage. Vous y trouverez une écoute et un soutien nécessaires afin d'y voir plus clair et de prendre les décisions les plus adaptées.

Vous trouverez les coordonnées des CSAPA proches de chez vous sur notre site internet [www.alcool-info-service.fr](http://www.alcool-info-service.fr) via notre rubrique « adresses utiles ».

Si vous souhaitez échanger de façon plus approfondie sur les questions que vous vous posez, vous pouvez joindre nos écoutants. Ils sont joignables soit par téléphone au 0980980930, tous les jours de 8h à 2h, appel anonyme et gratuit, soit par Chat, via notre site internet, tous les jours de 14h à minuit.

Avec tout notre soutien pour les démarches à entreprendre,

Cordialement

---

### En savoir plus :

- Adresses utiles du site Alcool info service

### Autres liens :

- Comment se protéger ?

